



3887818

Dénomination : 2 H.0
n° de gestion : 2009B05788
n° d'identification : 519 070 171
n° de dépôt : A2010/024823
Date du dépôt : 15/11/2010
Pièce : acte sous seing privé

2 H.O
S.A.R.L. au capital de 1.000 €
Siège social : 123 rue Garibaldi
69006 LYON
519.070.171 RCS Lyon

CESSION DE PARTS SOCIALES

Entre les Soussignées :

FIMHOLOG

Société par Actions Simplifiée au capital de 236.276.299 €
Dont le siège est : Zone Industrielle de Gournier – 26200 MONTELIMAR
Immatriculée au RCS de Romans sous le n° 501.293.153
Représentée par Madame Delphine ANDRE.

Ci-après dénommée « le Cédant »
d'une part,

Et :

CHARLES ANDRÉ

Société par Actions Simplifiée au capital de 74.364.380 €
Dont le siège est : Zone Industrielle de Gournier – 26200 MONTELIMAR
Immatriculée au RCS de Romans sous le n° 433.631.645
Représentée par Monsieur Jacques DUVAUCHELLE.

Ci-après dénommée « le Cessionnaire »
d'autre part,

Il a été préalablement à la cession de parts objet des présentes, exposé ce qui suit :

EXPOSÉ

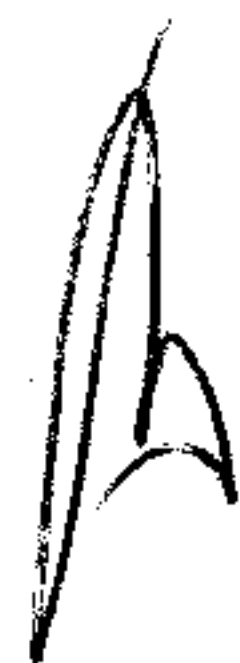
La Société :

2 H.O

A pour objet :

La participation, directe ou indirecte, dans toutes sociétés, commerces ou industries pouvant se rattacher aux activités de restaurant, bar, hôtel et, plus généralement, à la mise en valeur et l'exploitation d'activités touristiques, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou d'association en participation ou autrement.

Elle a été constituée suivant acte sous seing privé, en date, à Montélimar, du 17/12/2009, enregistré à la Recette des Impôts de Lyon 8°-Vénissieux, le 06/01/2010, Bordereau 2010/15 case n° 3.



Son capital social s'élève à la somme de 1.000 €uros, divisé en 100 parts sociales de 10 €uros chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées et appartenant en totalité à la Société FIMHOLOG. Lesdites parts lui ont été attribuées lors de la constitution en représentation de son apport en numéraire.

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

CESSION

Par les présentes, le Cédant cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, au Cessionnaire, qui accepte, la totalité des 100 parts sociales de ladite Société de 10 €uros chacune de valeur nominale, numérotées 1 à 100, dont il est propriétaire, avec tous les droits et obligations y attachés.

PROPRIÉTÉ - JOUISSANCE

Le Cessionnaire deviendra propriétaire des parts à lui cédées, à compter de ce jour.

Il en aura la jouissance à compter du 01/01/2010 et recevra seul la fraction des bénéfices en cours attachée aux dites parts et distribués, à compter de cette date.

Il sera subrogé dans tous les droits et obligations liés aux parts qui lui sont cédées.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte seulement des statuts et des actes qui ont pu les modifier.

Le Cessionnaire reconnaît avoir pris connaissance des statuts sociaux, de toutes les résolutions prises et de tous procès-verbaux dressés à ce jour par les Assemblées des Associés et les accepte.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée, moyennant un prix ferme et définitif de 1.000 euros (Mille euros), que le Cessionnaire a, à l'instant, payé au Cédant, qui lui en donne bonne et valable quittance.

DÉCLARATIONS

Le Cédant déclare :

Que la Société FIMHOLOG est une Société par Actions Simplifiée au capital de 236.276.299 euros.

Qu'elle a son siège social à 26200 MONTELMAR – ZI de Gournier.

Qu'elle est immatriculée au R.C.S. de Romans sous le n° 501.293.153.

Qu'elle a pour durée de vie 99 ans.

Qu'elle a commencé son activité le 28/11/2007.

Qu'elle a la pleine capacité juridique d'aliéner et que les parts sociales par elle cédées sont libres de tout nantissement et de tout droit quelconque, et ne font l'objet d'aucune procédure susceptible de faire obstacle à leur cession.

Le Cessionnaire déclare :

Que la Société CHARLES ANDRÉ est une Société par Actions Simplifiée au capital de 74.364.380 euros.

Qu'elle a son siège social à 26200 MONTELMAR – ZI de Gournier.

Qu'elle est immatriculée au R.C.S. de Romans sous le n° 433.631.645.

Qu'elle a pour durée de vie 99 ans.

Qu'elle a commencé son activité le 23/11/2000.



SIGNIFICATION - DÉPÔT

La présente cession sera signifiée à la Société conformément aux dispositions de l'Article 1690 du Code Civil.

Toutefois, conformément à l'Article L.221-14 Alinéa 1^{er} du Code de Commerce, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au Siège Social, contre remise par la Gérance d'une attestation de dépôt.

AGRÉMENT DE LA CESSION

La présente cession n'est pas soumise à agrément, le Cédant étant Associé Unique.

REMISE DE PIÈCES

Le Cédant a remis au Cessionnaire, qui le reconnaît, la copie certifiée conforme par la Gérance :

- Des statuts de la Société,
- Du dernier bilan approuvé de la Société.

DÉCLARATIONS FISCALES

Pour la perception des droits d'enregistrement, il est expressément indiqué que les parts sociales, objet de la présente cession ont été créées en vue de rémunérer les apports en numéraire.

Enfin, le Cédant déclare que la présente cession n'entraîne pas dissolution de la Société.

FORMALITÉS - POUVOIRS

La présente cession de Parts Sociales sera déposée en deux exemplaires, au Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon, par le Cessionnaire, qui s'y oblige.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux des présentes, en vue de rendre la cession susvisée opposable à la Société.

ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les soussignées font élection de domicile au siège de la Société 2 H.O.

FRAIS

Les frais et droits du Cessionnaire, qui s'y sont la cause de la ces

Enregistré a : SIEC DE VALENCE SUD - POLE
ENREGISTREMENT

portés par le
afférentes qui

Le 08/11/2010 Bordereau n°2010/2 124 Case n°26

Ext 8318

Enregistrement : 25 €

Pénalités :

Total liquidé : vingt-cinq euros

Montant reçu : vingt-cinq euros

Le Contrôleur

Fait à Montélimar
Le 14/10/2010
En 5 originaux

DUPLICA

Le Cédant
FIMHOLOG
Delphine ANDRÉ

Le contrôleur des impôts
Florent-Yves DESSUS

Cessionnaire
ARLES ANDRÉ
Jacques DUVAUCHELLE